

Rapport N° 35 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition No 35, intitulée: «N'oubliez pas les entreprises, les artisans et les artistes du site industriel de Sécheron».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 1^{er} octobre 2001)

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 35 au Conseil administratif avec la recommandation d'examiner la possibilité de replacer les occupants actuels dans les infrastructures municipales existantes.